

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE81

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« ou »,

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.